

## la carte blanche

**Geert Messiaen** Secrétaire général Union nationale des mutualités libérales; **Xavier Brenez** Directeur général Union nationale des mutualités libres; **Jean-Pascal Labille** Secrétaire général Union nationale des mutualités socialistes - Solidaris; **Philippe Mayne** Secrétaire général Union nationale des mutualités neutres; **Christine Miclotte** Administrateur général Caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité; **Elisabeth Degryse** Secrétaire nationale Alliance nationale des mutualités chrétiennes.

## Crise politique : et la santé dans tout ça ?

**Six des sept organismes assureurs actifs en Wallonie et à Bruxelles rappellent les principaux défis que ces deux Régions devront relever en matière de soins de santé et d'aide aux personnes suite à la Sixième réforme de l'Etat.**

Depuis le début de la « crise francophone », l'attention politique et médiatique se concentre sur la question de la gouvernance et quelques dossiers phares tels que le devenir des allocations familiales, les aides à l'emploi ou encore le pacte d'excellence. Ce sont bien évidemment des enjeux importants et nous ne comptons pas

minimiser leur portée. Il est par contre de notre responsabilité de s'inquiéter de l'absence de priorité affirmée à une réforme déjà décidée mais dont la mise en œuvre doit impérativement être assurée par les gouvernements wallon et bruxellois sous cette législature : la réforme de l'Etat et plus particulièrement son volet « santé ».

### Des politiques indispensables

En 2011, après plus de 500 jours de crise, les négociateurs de cette réforme ont décidé de transférer aux entités fédérées toute une série de compétences, dont certaines portent sur la santé et l'aide aux personnes.

Citons les aides à la mobilité, l'Allocation d'aide aux personnes âgées (APA), le financement des maisons de repos, le financement des infrastructures hospitalières, les politiques de santé mentale, l'organisation et le soutien de la première ligne, les politiques de prévention et de promotion de la santé ou encore les conventions de revalidation. Bref, autant de politiques de santé publique qui bénéficient à tous et qui sont nécessaires pour notre santé !

Notre préoccupation, c'est le bien-être de l'ensemble des citoyens. Aujourd'hui, mais aussi demain. Afin de garantir un niveau de qualité de vie et une

solidarité qui le permet, il faut pouvoir répondre aux défis de notre société – notamment le vieillissement de la population – et accueillir de manière responsable ces compétences transférées. Dès lors, plutôt que d'indiquer les réformes que nous aimerions voir aboutir dans le futur en matière de santé (et pourtant il y en a !), nous désirons souligner ici l'enjeu qu'il nous semble primordial de rencontrer d'ici à 2019.

### Aménager un cadre opérationnel

Donner la priorité à la sixième réforme de l'Etat et assurer la continuité des poli-

tiques existantes : le challenge imposé par la reprise de politiques fédérales par les entités fédérées est de taille. En « coulisse », cela implique de réorganiser les flux financiers, de réaliser les développements informatiques nécessaires, de donner un nouveau cadre juridique au système de santé wallon et bruxellois. Il s'agit enfin de permettre aux administrations et aux mutualités d'être opérationnelles pour éviter que ce transfert impacte d'une manière ou d'une autre les citoyens. En réalité, l'enjeu principal est de faire en sorte que le patient continue à être remboursé pour ses recours aux prestataires ; il est

question également de permettre à ces derniers d'être financés correctement pour les missions qu'ils réalisent à leur égard.

Cette crise survient alors qu'est dressé devant nous un challenge de taille, celui d'assurer une gestion efficace des politiques de santé et d'aide aux personnes transférées à la Wallonie et à Bruxelles d'ici à 2019, en collaboration avec les mutualités, les prestataires et les partenaires sociaux. Il est maintenant urgent de relever ce défi. Il en va de la continuité du service public, de l'accès aux soins de santé et du respect des droits du patient. ■